

# Appel à candidature

## Chef - Cheffe de projet

### Mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation de la forêt privée dans l'ouest vaudois

#### Contexte

La Chambre des bois de l'Ouest vaudois CBOVd est une association sans but lucratif fondée en 1999. Les membres sont les triages forestiers des districts de Morges, de Nyon et du sous-district de la Vallée de Joux. Elle a pour but de promouvoir la gestion durable des forêts et de ses produits, de représenter et défendre les intérêts de la propriété forestière. Ses activités se déploient selon les trois axes : communication, développement de projet et services aux membres. Plus d'informations sur [www.cbovd.ch](http://www.cbovd.ch).

Dans le canton de Vaud la forêt privée couvre 32% de la surface forestière totale, soit environ 41'011 ha répartis entre 26'947 propriétaires, soit une moyenne de 1,5 ha par propriétaire (OFEV 2023, Annuaire La forêt et le bois 2023).

Dans l'ouest vaudois, la forêt privée couvre environ 22% de la surface forestière totale, soit environ 9'100 ha repartis entre environ 12'000 propriétaires, soit moins d'un 1,0 ha par propriétaire. Les grands propriétaires (> de 20 ha) se limitent à moins de 20 propriétaires.

Sous-exploitées, les forêts privées présentent en moyenne un volume sur pied par hectare plus élevé que les forêts publiques et constituent donc une réserve de bois non négligeable, en particulier de bois énergie. Parallèlement, l'absence d'intervention dans de nombreuses forêts privées pendant des décennies a permis à une riche biodiversité de s'y développer.

L'analyse de la situation de la forêt privée dans l'ouest vaudois par la Commission technique de la CBOVd a mis en évidence des problèmes et lacunes présentés dans le schéma ci-dessous. Dans le but de cibler les mesures à prendre, les éléments identifiés ont été classés en trois catégories : le propriétaire, les aspects administratifs et la gestion.

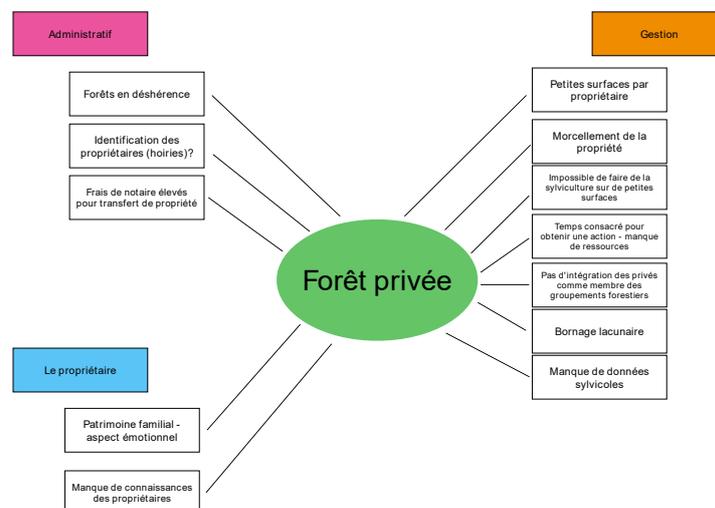


Figure 1 : Problèmes et lacunes de propriété forestière privée dans l'ouest vaudois

Sur la base du constat ci-dessus, la CBOVd souhaite développer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de la forêt privée dans certains secteurs de l'ouest vaudois en soutenant les gardes forestiers dans leur relation avec la propriété privée.

### **Objectifs et actions**

Les objectifs du projet sont de :

- Identifier les massifs forestiers majoritairement privés et les potentiels de ces secteurs en termes de production de bois, de protection contre les dangers naturels, de biodiversité ou d'accueil,
- Augmenter les connaissances forestières (technique et administrative) des propriétaires privés,
- le cas échéant, définir et soutenir la mise en œuvre de plans d'actions pour les secteurs identifiés.

Les actions à réaliser et potentielles sont :

- La définition des critères simples pour l'identification des massifs forestiers majoritairement privés sur le périmètre d'actions de la CBOVd et les appliquer ;
- La définition des critères pour l'évaluation du potentiel des massifs concernés en termes de production de bois, de protection contre les dangers naturels, de biodiversité et/ou d'accueil et les appliquer ;
- L'identification des propriétaires privés concernés par ces massifs forestiers et les contacter via les gardes forestiers en fonction du/des potentiels identifiés (dans le cadre de la législation sur la protection des données) ;
- L'information des propriétaires privés concernés via les gardes forestiers, notamment la diffusion du dépliant existant et la lettre d'informations de la CBOVd. Des séances d'informations, de visites spécifiques pourraient aussi être organisées afin d'augmenter les connaissances des propriétaires ;
- Analyse des différentes formes de coopération (association, communauté d'entretien, union forestière, ...) : avantages, inconvénients. Mise à disposition des informations sur le site Internet de la CBOVd ;
- Réflexion sur les moyens d'actions pour diminuer les frais de notaires afin de faciliter le transfert de propriété forestière et éventuelle mise en place d'un système d'aide financière ;
- La définition de critères pour que la CBOVd puisse offrir à des regroupements de propriétaires (association, communauté d'entretien) d'être maître d'œuvre pour la réalisation de travaux ou d'autres actions ;
- La réalisation éventuelle d'enquêtes des besoins auprès des propriétaires privés des massifs sélectionnés ;
- L'élaboration éventuelle d'un plan d'actions par massifs forestiers de manière participative.

### **Durée du projet**

3 ans, soit automne 2025 à automne 2028.

### **Cadre financier**

CHF 75'000.- pour les 3 ans.

### **Particularités**

Les prestations à fournir constituent une activité lucrative indépendante ; le mandant ne doit au mandataire ni cotisations sociales (AVS/AI/APG, etc.), ni indemnités (vacances, maladie, accident, invalidité, décès, etc.).

Le mandataire s'acquiesce lui-même des charges sociales en respectant la législation en vigueur, plus particulièrement au regard du droit des assurances sociales.

### **Dossier de candidature**

Pour répondre à cet appel à candidature, il est demandé aux porteurs de projet de présenter :

- Une lettre de motivation indiquant le tarif horaire ;
- Les documents attestant de leur capacité professionnelle (CV et copies de diplômes) ;
- Les expériences et compétences en relation avec les domaines d'activités proposés ;
- Une attestation de l'affiliation à l'Assurance-Vieillesse et Survivants (AVS).

### **Critères de sélection**

Les dossiers seront notamment évalués selon les critères suivants :

- Motivation ;
- Compétences et expériences ;
- Conformité du dossier aux exigences.

### **Délai de remise des candidatures**

Le délai pour le dépôt des dossiers est fixé **au vendredi 15 août mai 2015**. Le dossier en format électronique doit être envoyé à l'adresse suivante : [info@cbovd.ch](mailto:info@cbovd.ch)

### **Renseignements**

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

François Godi, Chargé d'affaires de la CBOVd  
E-mail, [info@cbovd.ch](mailto:info@cbovd.ch), tél. 021 887 88 12, 079 271 34 87